



Pour plus de renseignements,  
vous pouvez contacter  
le 02.43.66.66.66



**Hôpital d'Evron**  
**4, rue de la Libération**  
**53600 EVRON**



## L'accueil de nuit

- ❖ C'est quoi ?
- ❖ Pour qui ?
- ❖ Les objectifs ?
- ❖ Où ?
- ❖ Comment ?
- ❖ Transport ?
- ❖ Tarif ?



## ❖ C'est quoi ?

L'accueil de nuit est un lieu d'accompagnement médico-social, assuré par un personnel formé, **pour les personnes âgées vivant à domicile.**

Il contribue au bien-être de la personne accueillie et tente de maintenir leurs capacités praxiques, cognitives et relationnelles.

Ce type d'hébergement est un outil à part entière dans l'aide au **maintien à domicile** et le **soutien des aidants familiaux.**

## ❖ Pour qui ?

L'accueil de nuit est accessible aux personnes âgées d'au moins 60 ans, en **perte d'autonomie** totale ou partielle, physique et/ou psychologique, nécessitant une **aide dans les actes de la vie quotidienne.**

Il s'adresse également aux personnes âgées vivant seules à domicile et ayant besoin d'une **sécurisation pour la nuit.**

## ❖ Les objectifs ?

- participer au maintien à domicile,
- soulager l'aidant principal en lui accordant un moment de répit,

- stimulation et accompagnement pour certains actes de la vie quotidienne,

- surveillance nocturne,

- préparation à une entrée en institution.

## ❖ Où ?

La chambre d'accueil de nuit se situe aux « Ormeaux » dans le secteur de l'EHPAD « Le Bois Joli ». Il s'agit d'une chambre individuelle, équipée d'un lit à hauteur variable, d'une table, d'un fauteuil et d'une chaise. Il est possible d'apporter une télévision ou un poste radio, ordinateur portable, tablette, etc...

## ❖ Comment ?

L'accueil de nuit offre la possibilité d'accueillir une personne par nuit et il est **ouvert tous les jours**, en fonction des disponibilités du service.

Les horaires sont les suivants : **entre 17h et 17h30 le soir** et jusqu'aux environs de **10h** le lendemain matin, en fonction du rythme de vie de la personne accueillie.

L'accueil de nuit peut être **ponctuel ou séquentiel**. Le rythme de fréquentation sera alors discuté avant l'entrée en accueil de nuit lors d'un entretien.

Chaque admission donnera lieu à un rendez-vous et la **constitution d'un dossier administratif**. Ce dossier sera entre autre constitué d'un document individuel de prise en charge, d'un règlement de fonctionnement...

## ❖ Transport ?

**Le transport n'est pas assuré par l'établissement.**

Néanmoins, si la personne se rend à l'accueil de jour avant ou après une nuit d'accueil, le transfert entre les deux services au sein de l'établissement est assuré par l'équipe soignante.

## ❖ Tarif ?

Le tarif, fixé par le Conseil de Surveillance de l'établissement, est de **30 € par nuit** (tarif 2018). **Le tarif inclus les repas** (dîner le soir puis petit-déjeuner le lendemain matin), **l'hébergement** pour la nuit, ainsi que **l'accompagnement** par l'équipe soignante.

Si la personne choisit de ne pas prendre son repas au sein de l'établissement, le tarif n'est **pas modulable** pour autant.